

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

**Séance du 3 juin 2026 à 19 heures 00 minute
salle du conseil municipal – mairie de Dieuze**

Etaient présents :

M. Lahcen BERDOUZI – M. Mickaël BEROT – Mme Agathe DREISTADT – M. Christophe ESSELIN – Mme Margot FREYERMUTH – M. Michel HAMANT – Mme Francine HERBUVEAUX – M. Daniel HOCQUEL – Mme Anne-Marie JACQUOT – M. Jérôme LANG – M. Charles MARTIN – M. Christian MIESCH – M. Michel NEUVILLER – M. Cyril PELZER – Mme Myriam RAUCH – Mme Sylvie RESCHWEIN – M. Dominique SASSO – Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ – M. Daniel SCHWARTZ – Mme Sylvie TORMEN – Mme Stéphanie ZAMPIERI.

Procurations :

Mme Bénédicte FABRE donne pouvoir à Mme Stéphanie ZAMPIERI - Mme Chloé MAO donne pouvoir à Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ.

COMMUNICATIONS :

Le maire communique sur le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes du Saulnois dont chaque membre du conseil a été destinataire.

M. Michel HAMANT, 4e Vice-président délégué à la Petite Enfance, au contrat local de santé et à la prévention fait un topo sur l'année écoulée ainsi que M. Christophe ESSELIN, 6e Vice-président délégué à la gestion des déchets ménagers.

Le maire informe l'assemblée :

Bâtiment La Caserne :

Les travaux entrepris sur le bâtiment de la Caserne vont entraîner une plus-value au marché déjà en cours. En effet, du mûrle a été détecté dans le bâtiment entraînant un surcoût des travaux de 40.000 € et 10.000 € d'échafaudage.

Le lot maçonnerie est également impacté avec un surcoût de 82.400 €.

Colonie des Officiers :

Les travaux de rénovation du logement sis 164A chemin Royal sont terminés. Il sera mis à la location pour le 1^{er} juillet prochain à un capitaine du 18^E RIT pour un loyer de 700 € hors charges.

Ancienne gendarmerie :

Le 28 mai dernier, le Général Marc PAYRAR commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Moselle est venu sur le site dans le cadre de l'opération Brigades Vertes annoncée il y a déjà plusieurs mois. Il avait eu de nombreux contacts avec les autorités militaires et civiles afin de savoir si le projet pour Dieuze était toujours d'actualité. La venue de 6 gendarmes est confirmée pour Dieuze et leur installation est budgétisée pour 2027.

La commune va donc transformer le bâtiment de l'ancienne gendarmerie en créant 6 logements (actuellement 3) afin d'accueillir 6 familles. La livraison est programmée pour fin 2027. Les loyers de l'ordre de 800 à 900 €/logement seront supportés directement par le ministère de l'Intérieur.

La commune fera un prêt pour la réalisation des travaux. Des dossiers de demandes de subvention pourront être déposés pour 2027, pour 2026 il n'y a plus de crédits disponibles.

Il termine ses communications en donnant les dates des réunions programmées :

- commission des finances le 22 juin à 17 h
- conseil municipal le 29 juin 2026 à 19 h

Pour les délégués au Syndicat intercommunal de la piscine de Val de Bride :

- réunion du bureau le 17 juin à 18 h
- réunion du conseil syndical le 26 juin à 18 h 30.

Il passe la parole à ses adjoints :

Daniel HOCQUEL :

Il fait part à l'assemblée d'une réunion qui a eu lieu avec les riverains de l'avenue de Nancy/Foch au sujet de la sécurité routière notamment la vitesse excessive des automobilistes.

Il a été évoqué l'installation de ralentisseurs ou écluses mais les riverains refusent cette proposition qui entraînera des nuisances sonores.

Il a été préconisé l'installation d'un radar et notamment dans un premier temps d'un radar mobile. Une étude est en cours.

Le fonctionnement du feu tricolore en place pourrait être modifié de manière à passer au vert dès détection de vitesse inférieure à 50 km/h.

Des contrôles de vitesse ont été demandés à la gendarmerie.

Dans les prochains mois, des études seront également réalisées aux autres entrées de ville.

Il aborde également la nécessité pour la commune de l'installation d'au moins un médecin généraliste. Le problème de recrutement est national, Dieuze n'est pas la seule commune à chercher à recruter.

La CPTS, les médecins, la FAC et le CHRU travaillent sur le sujet. Des refontes informatiques sont en cours afin de permettre une uniformité des logiciels. Dieuze ne veut pas que des médecins choisissent d'autres collectivités à cause d'un logiciel informatique. Elle souhaite mettre toutes les chances de son côté.

La possibilité de recruter des médecins juniors sous parrainage est également évoquée et sont en cours d'examen avec les organismes concernés.

La C.C.S. travaille avec des organismes spécialisés afin d'améliorer les actions médicales mais le coût financier est important. Elle souhaite réaliser des actions complémentaires en associant les communes.

La CCS examine également la possibilité d'embaucher des médecins et notamment le lancement d'un service par des infirmières qui effectueraient des actes médicaux.

Des médecins sont actuellement salariés du Département et mis à disposition au centre de santé de Freyming-Merlebach et Forbach. Un même projet est en cours à Sarreguemines.

Le maire a vu avec le CHRU pour que le logement du directeur de l'hôpital puisse être mis à disposition d'un futur médecin qui accepterait d'exercer à Dieuze.

Toutes les idées pouvant permettre de recruter sont les bienvenues.

Un 3^e médecin prendra ses fonctions à l'hôpital de Dieuze au 1^{er} septembre 2026.

Un point est fait sur la situation de l'entreprise RRF

La grève des salariés est arrêtée, les salaires ont été payés aux employés.

Il est précisé que la situation actuelle est en grande partie due à un sabotage de matériel par 2 agents de l'entreprise qui a entraîné une baisse considérable du chiffre d'affaires.

Des nuisances olfactives persistent toujours. Les émissions sont dues à l'arrêt des fours et aux transferts des matières dans les camions.

Les épisodes sont moins importants, l'entreprise travaille pour les éliminer complètement. Un délai est encore nécessaire pour la zéro odeur. Un point sera fait avec le directeur prochainement.

Une centrale de contrôle de la qualité de l'air sera installée avant la fin de l'année.

Il a réalisé une visite rapide du site pour constater ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Il a pu constater d'où venaient les nuisances sonores entendues par le voisinage depuis quelque temps. Une vis sur une machine était défectueuse et sera réparée dans la semaine.

Tous les services de l'Etat, CCS sont mobilisés pour que l'activité de cette entreprise puisse continuer dans les meilleures conditions. Le Député Jérôme END est intervenu à l'Assemblée nationale sur les difficultés rencontrées par de telles entreprises par rapport aux taxes sur les pneumatiques et notamment sur la situation de RRF à Dieuze.

Un courrier est rédigé pour être envoyé dans les prochains jours au ministre de l'Économie pour plaider en faveur de l'entreprise. Dans un mois l'avenir de l'entreprise sera fixé.

L'inauguration de la nouvelle clinique vétérinaire sise chemin Royal aura lieu le 5 juin prochain à 19 h. Des portes ouvertes sont également programmées le dimanche 7 juin 2026.

Les locaux laissés vacants par les vétérinaires rue Jean Leibenguth seront repris par le Laboratoire d'analyses du Saulnois. L'accessibilité PMR et le parking attenant ont été un élément majeur de cette négociation.

Un point est fait sur l'immobilier à Dieuze qui va plutôt bien en ce moment. L'immeuble Thobert avenue de Gaulle est vendu. Des transactions sont en cours pour la station Baldi.

Il va falloir mettre en place des actions pour attirer les familles. Une incitation à la rénovation sera exercée sur les propriétaires immobiliers.

Un point est également fait sur le dossier de l'usine d'embouteillage d'eau.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la Société ALMA. L'avancée du projet est très prometteuse. La convention et le bail à intervenir sont en cours de finalisation. Les moyens pris par ALMA sont très positifs. Le permis de construire sera déposé avant l'été. La 1^{ère} bouteille devrait sortir au 1^{er} décembre 2027.

Sylvie RESCHWEIN :

Une soirée accueil nouveaux arrivants aura lieu le 25 juin prochain à 18 h.

L'édition 2026 « Dieuze en Fleurs » est reconduite du 1^{er} juin au 30 septembre 2026. Une exposition de photos est prévue à l'issue.

Dominique SASSO :

Une cérémonie commémorative de l'Appel du 18 Juin aura lieu le 18 juin à 18 h au square derrière l'église.

Félicitations aux féminines du Football club de Dieuze qui ont remporté le titre de championnes de D2 Moselle 2025-2026 et qui accèdent ainsi à l'échelon supérieur.

Félicitations au club de plongée Les Palmés de la Seille et à ses jeunes champions pour leurs performances lors du Championnat de France de tir sur cible qui s'est déroulé à Caen le week-end dernier.

Francine HERBUVEAUX :

Dans le cadre de l'opération « rénovation incitative des façades » et comme prévu dans le règlement de la 4^{ème} Campagne 2026/2028, je vous informe du suivi des dossiers et des attributions des subventions, selon le tableau en annexe, depuis décembre 2025 :

- 6 dossiers ont été validés avec avis favorable de la commission
- 2 dossiers ont été payés pour 4.619,76 €
- 5 dossiers sont en cours de paiement pour un montant de 13.339,68 € après achèvement des travaux sur présentation des factures.

28 élèves de l'école élémentaire du groupe scolaire Gustave Charpentier accompagnés de leurs enseignantes et accompagnateurs sont allés en classe découverte à Baerenthal du 18 au 22 mai. Un beau moment de convivialité et de découverte pour nos jeunes aventuriers. La mairie a participé à hauteur de 2.800 €.

Comme inscrit au budget 2026, la commune offre 47 calculatrices aux élèves de CM2 qui rentrent au collège à la prochaine rentrée. La remise est prévue prochainement en présence de Monsieur le maire et elle-même.

Il est précisé qu'à la rentrée prochaine 47 élèves quittent l'école Gustave Charpentier pour le collège et que seuls 25 élèves entrent en élémentaire. Une fermeture de classe est donc prévue à la rentrée. Les classes seront composées de 20 à 22 élèves.

Charles MARTIN informe l'assemblée :

Le nettoyage du bâtiment 164A est prévu semaine 24. Le logement sera à la location au 1^{er} juillet 2026. Une grosse série de manifestations, durant une période de 8 semaines, aura lieu jusqu'à la célébration de la fête de Dieuze, avec la mobilisation de nos services techniques. Priorités seront données aux urgences, nettoyage, entretien et animation avant la période de vacances.

Organisation et mobilisation sur une semaine de plusieurs agents des services techniques à l'occasion du cross des blessés organisé par le 18^e RIT au profit des blessés de l'armée de Terre le samedi 13 juin prochain.

STEP : des travaux sont nécessaires pour la remise en état d'une palme et du toit de la serre en polycarbonate. L'agitateur a été changé, délai raccourci de 4 semaines. La commune a dû louer un agitateur de remplacement pendant 3 semaines.

Les nuisances olfactives de ces dernières semaines devraient être résolues.

Sylvie TORMEN informe l'assemblée :

La fête de la musique aura lieu dimanche 21 juin dans la commune dans sa version habituelle.

Le traditionnel gala de danse de la MJC/CS aura lieu la veille place du marché

Elle signale également qu'une animation a eu lieu sur l'illettrisme en mairie le 29 mai dernier. Seules 2 personnes y ont participé. Cela est bien dommage.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026 a été adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 26/V/27 Conseil municipal. Désignation d'un délégué au Parc Naturel Régional de Lorraine
- 26/V/28 Personnel communal. Création d'emploi
- 26/V/29 Animation d'été pour les enfants et adolescents. Participation de la commune 2026
- 26/V/30 Subventions aux associations 2026
- 26/V/31 Budget Ville 2026. Décision modificative

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 26/V/27 : CONSEIL MUNICIPAL. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122 et suivants,

considérant le renouvellement général du conseil municipal,
VU la délibération du conseil municipal n° 26/III/18 du 7 avril 2026 désignant les délégués communaux dans les organismes extérieurs,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué représentant le Parc Naturel Régional de Lorraine,

après délibération

- décide de désigner Mme Sylvie TORMEN déléguée représentant le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL).

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/V/28 : PERSONNEL COMMUNAL. CREATION D'EMPLOI

Le conseil municipal,
entendu son président,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la nécessité de fonctionnement du service scolaire, il convient de consolider les effectifs de l'école maternelle et du service accueil-périscolaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi à temps non complet annualisé, soit 29,04/35^{ème} pour assurer les fonctions d'ATSEM et agent d'animation périscolaire à compter du 4 juillet 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sociale, au grade d'ATSEM principal de 2^e classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'ATSEM principal de 2^e classe sur la base du 1^{er} échelon.

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

après délibération

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire.
- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/V/29 : ANIMATION D'ETE POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS. PARTICIPATION DE LA COMMUNE 2026

Le conseil municipal,
entendu son président,

VU la délibération du conseil municipal n° 95/VII/64 du 9 juin 1995 fixant les conditions d'attribution des aides de la ville aux animations d'été en faveur des enfants et adolescents,

Considérant que l'organisation d'activités de loisirs pour les enfants et adolescents en période de vacances est une des missions retenues dans le cadre du projet éducatif de la M.J.C.,

M Christian MIESCH, M. Cyril PELZER, Mme Sylvie TORMEN, Mme Stéphanie ZAMPIERI ayant procuration de Mme Bénédicte FABRE, membres du conseil d'administration de la MJC/Centre social n'ayant pas participé au vote,

après délibération

- fixe comme suit les montants pour l'année 2026

ACTIONS VILLE

✓ ALSH juillet et août 2026	2,50 €/jour/enfant
✓ CAMP VTT 2026	5,50 €/jour/enfant
✓ CAMP SPORTIF 2026	5,50 €/jour/enfant

ACTIONS HORS DIEUZE

La participation de la collectivité pour les animations hors Dieuze (ALSH + colonies de vacances) sera de 2,50 € par jour par enfant dans la limite de 21 jours – selon quotient familial CAF pour les colonies.

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/V/30 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le conseil municipal,
entendu son rapporteur,
VU les demandes de subventions transmises,
VU le tableau des subventions 2026 proposé ci-dessous,
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 mai 2026,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

Bénéficiaires Associations sportives	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. TENNIS-CLUB DIEUZE <i>Dossier n°26</i>	▪Fonctionnement	3.500 €	Mme RAUCH
2. BASKET-CLUB DIEUZE <i>Dossier n°10</i>	▪Fonctionnement	3.250 €	
3. UNION SPORTIVE BADMINTON DIEUZE <i>Dossier n°23</i>	▪Fonctionnement	500 €	M. BEROT
4. CYCLOS RANDONNEURS DIEUZOIS <i>Dossier n°14</i>	▪Fonctionnement	400 €	
5. SOCIETE DE TIR SPORTIF DIEUZE <i>Dossier n°22</i>	▪Fonctionnement	5.000 €	Mme FREYERMUTH
6. LES PALMES DE LA SEILLE <i>Dossier n°30</i>	▪Fonctionnement	3.000 €	
7. PETANQUE CLUB DIEUZOIS <i>Dossier n°20</i>	▪Fonctionnement	4.750 €	
8. CLUB CANIN DU SAULNOIS <i>Dossier n°9</i>	▪Fonctionnement	1.000 €	
9. JUDO CLUB DIEUZE <i>Dossier n°1</i>	▪Fonctionnement	3.500 €	
10. ASSOCIATION EQUESTRE DE DIEUZE <i>Dossier n°35</i>	▪Fonctionnement	1.000 €	
11. TAECKWONDO <i>Dossier n° 33</i>	▪Fonctionnement	300 €	
12. SAULNOIS COUNTRY <i>Dossier n° 40</i>	▪Fonctionnement	700 €	
13. FOOTBALL CLUB DIEUZE <i>Dossier n° 6</i>	▪Fonctionnement	12.500 €	
14. AAPPM LA GAULE DIEUZE <i>Dossier n° 29</i>	▪Fonctionnement	600 €	
15. CFIM (CSAD) <i>Dossier n° 37</i>	▪Fonctionnement	1.000 €	

16. ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CHARLES HERMITE <i>Dossier n° 47</i>	•Fonctionnement	500 €	
17. ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CHARLES HERMITE <i>Dossier n° 48</i>	•Fonctionnement	500 €	
TOTAL I.		42.000 €	

Bénéficiaires Associations culturelles et touristiques	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. ASSOCIATION DES SALINES ROYALES DE DIEUZE <i>Dossier n°19</i>	•Fonctionnement	8.110 €	
2. MJC/CENTRE SOCIAL DIEUZE <i>Dossier n° 11</i>	•Fonctionnement	30.000 €	Mmes TORMEN, FABRE, MM. MIESCH, PELZER
3. LA MELOPEE <i>Dossier n° 44</i>	•Fonctionnement	1.000 €	
4. COLLECTIF LES MAL CADRES <i>Dossier n° 46</i>	•Fonctionnement	500 €	
5. RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE MARIMONT <i>Dossier n° 25</i>	•Fonctionnement	120 €	
TOTAL II.		39.730 €	

Bénéficiaires Associations intérêt général	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. HELICE SAULNOISE <i>Dossier n°7</i>	•Fonctionnement	3.200 €	M. MIESCH
2. ARC EN CIEL <i>Dossier n°24</i>	•Fonctionnement	15.760 €	Mmes JACQUOT, RESCHWEIN, M. MIESCH
3. LES RETROUVAILLES <i>Dossier n°18</i>	•Fonctionnement	10.000 €	MM. MIESCH, SCHWARTZ
4. ASS. DES FAMILLES ET DES USAGERS DE L'HOPITAL ST JACQUES DE DIEUZE <i>Dossier n°8</i>	•Fonctionnement	700 €	
5. AMICALE DE LA PROTECTION CIVILE DIEUZE MORHANGE <i>Dossier n°17</i>	•Fonctionnement	300 €	
6. CROIX ROUGE FRANCAISE <i>Dossier n°5</i>	•Fonctionnement	500 €	
7. AMICALE DES SALINES <i>Dossier n°13</i>	•Fonctionnement	200 €	M. SCHWARTZ
8. LES GORETS ASSOCIATION <i>Dossier n°2</i>	•Fonctionnement	1.000 €	
9. L'INVENTERRE DU PRE VERT <i>Dossier n°27</i>	•Fonctionnement	4.500 €	
10. AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL <i>Dossier n° 4</i>	•Fonctionnement	2.300 €	
11. LES METRONOMES <i>Dossier n°21</i>	•Fonctionnement	2.000 €	

12. Vélorail le Saulnois D'Rails <i>Dossier n° 42</i>	▪Fonctionnement	1.000 €	
13. Donneurs de sang bénévoles <i>Dossier n° 38</i>	▪Fonctionnement	1.000 €	
14. CLSD (COLLECTIF SOLIDARITES LOCALES)	▪Fonctionnement	1.000 €	Mme RESCHWEIN
15. MESANGES BLEUES <i>Dossier n° 49</i>	▪Fonctionnement	4.000 €	Mmes RESCHWEIN, RAUCH - MM. MIESCH, SCHWARTZ
TOTAL III.		47.460 €	

Bénéficiaires Associations patriotiques	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE <i>Dossier n°28</i>	▪Fonctionnement	500 €	
2. A.C.P.G. / CATM <i>Dossier n°12</i>	▪Fonctionnement	300 €	
3. SOUS-OFFICIERS DE RESERVE ASSOCIATION <i>Dossier n°15</i>	▪Fonctionnement	500 €	
4. SOUVENIR FRANÇAIS <i>Dossier n°32</i>	▪Fonctionnement	1.000 €	
TOTAL IV.		2.300 €	

TOTAL GENERAL : 131.490 €

VOTE : voté à l'unanimité

Point n° 26/V/31 : BUDGET VILLE 2026. DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal,
entendu son président,
considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour régulariser
l'opération renouvellement numérique,

après délibération

- autorise le maire à modifier le budget ville 2026 selon l'annexe jointe.

VOTE : voté à l'unanimité

Divers :

Cyril PELZER demande si la foire de juin est maintenue.

Réponse du maire : non, elle n'aura pas lieu cette année pour plusieurs raisons :

- Les camelots ont d'autres foires programmées
- Le personnel technique est déjà fort mobilisé pour l'organisation du Cross des Blessés

Michel HAMANT signale l'assemblée générale de FEM'S le 16 juin prochain

Cyril PELZER signale l'assemblée générale de la MJC/CS le 9 juin prochain.

M. le maire laisse la parole aux personnes présentes dans le public :

Marc MOUCHOT intervient par rapport aux remarques faites sur l'association Eaux Secours et confirme que la domiciliation est toujours à Dieuze. Il informe également qu'une conférence sur les matières plastiques a eu lieu en 2025 à Dieuze. Il offre un livre aux élus « Les Assoiffeurs » (enquête sur ces entreprises qui accaparent notre eau) de Fabien Benoit et Nicolas Celnik.

Daniel HOCQUEL le remercie, il le lira pendant ses vacances d'été.

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 17.

Décisions modificatives - COMMUNE DE DIEUZE - 2026
DM 1 - RENOUVELLEMENT NUMERIQUE - 03/06/2026

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21838 (21) : Autre matériel informatique - 0136	-10 000,00		
21838 (21) : Autre matériel informatique - 0332	30 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 0136	-7 000,00		
2313 (23) : Constructions - 0138	-13 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------